

Proposition de module



Programme de CD : Développement économique durable en RDC

Module de CT : Développement économique intégré du secteur minier II en RDC

Numéro de projet : 2021.2072.3

Remise d'une

offre pour la réalisation d'une action consécutive de coopération technique

pour un montant estimatif jusqu'à concurrence de 12 800 000 EUR

Il s'agit d'un module de CT consécutif ; l'exécution de parties de la contribution allemande doit être confiée à des contractants.

Sommaire

	Liste des sigles et abréviations	iii
1.	Description succincte	1
2.	Intégration de l'action	2
2.1	Intégration du module dans le programme	2
2.2	Autres actions de développement dans le secteur d'intervention concret du module	4
3.	Analyse des problèmes et des potentiels (en rapport avec le module de CT)	5
4.	Objectifs, hypothèses de résultats, indicateurs et partenaires du module de CT	8
4.1	Objectifs, groupes cibles, hypothèses de résultats et indicateurs	8
4.2	Organisme de tutelle et structure partenaire	11
5.	Conception du module de CT	12
5.1	Approche méthodologique (avec description éventuelle des PPP) et durée	12
5.2	Pérennisation de l'efficacité des mesures (réalisations)	18
5.3	Prestations de contrepartie, financement commun	18
5.4	Montant du marché et devis estimatif détaillé	19
6.	Évaluation des résultats du module et des risques	19
6.1	Évaluation des résultats	19
6.2	Évaluation des risques pour l'efficacité du module	21
6.3	Attestation	24
A	Annexes	
A1	Matrice de résultats	
A2	Logique de résultats	
A3	États des coûts	
A4	a Marqueurs b Indicateurs standard	
A5	a Annexe relative au financement commun b Étude approfondie de l'impact environnemental et climatique	

Liste des sigles et abréviations

AMI	<i>Alternative Mining Indaba</i> Rencontres sur l'exploitation minière alternative, plateforme multi-acteurs pour la gouvernance du secteur minier
BGR	<i>Bundesanstalt für Geowissenschaften und Rohstoffe</i> Institut fédéral allemand des géosciences et des ressources naturelles
CIRGL	Conférence internationale sur la région des Grands Lacs
CTC	<i>Certified Trading Chains</i> Chaînes commerciales certifiées Approche de certification pour les matières premières minérales
EDUKAT	Appui à l'enseignement technique et la formation professionnelle au Katanga
FEC	Fédération des entreprises du Congo Chambre de commerce de la RDC
IDAK	Investissements durables au Katanga Partenariat multi-acteurs sur des questions relatives à l'exploitation minière
IDAKI	Investissements durables au Kivu Partenariat multi-acteurs sur des questions relatives à l'exploitation minière
INPP	Institut national de préparation professionnelle
ISC	Initiative pour la société civile
ITIE	Initiative pour la transparence dans les industries extractives
ONG	Organisation non gouvernementale
PMA	Partenariat multi-acteurs
PNSD	Plan national stratégique de développement
RSE	Responsabilité sociale des entreprises
SAEMAPE	Service d'assistance et d'encadrement de l'exploitation minière artisanale et à petite échelle Autorité du secteur de la petite mine et de l'artisanat minier en RDC
TPE-PME	Très petites, petites et moyennes entreprises

1. Description succincte

Intitulé du module	Développement économique intégré du secteur minier II
Secteur	Thématique principale : formation et croissance durable pour des emplois de qualité Champ d'action 2 : développement du secteur privé et du système financier
Programme	Développement économique durable en RDC
Objectif du programme	La RDC tire parti de la demande internationale de matières premières extraites de manière responsable pour créer et accroître une valeur ajoutée locale à fort potentiel d'emploi.
Objectif du module	La durabilité sur les plans environnemental, social et économique dans et autour du secteur minier dans les provinces du Haut-Katanga et du Lualaba est améliorée.
Contribution à la mise en œuvre nationale de l'Agenda 2030	Aucune stratégie pour la mise en œuvre de l'Agenda 2030. Contributions aux objectifs de développement durable 8 en créant des opportunités de revenus et 16 en renforçant des institutions publiques et de la société civile.
Problème central	Le secteur minier ne peut pas réaliser son potentiel en matière de développement local durable et d'emploi, car il n'est pas suffisamment axé sur des critères de durabilité.
Groupes cibles	Des spécialistes du Service d'assistance et d'encadrement de l'exploitation minière artisanale et à petite échelle (SAEMAPE), d'établissements de formation, des partenariats multi-acteurs et des représentant·e·s d'organisations de la société civile. Ces intermédiaires permettent d'atteindre les 11,6 millions d'habitant·e·s du Haut-Katanga et du Lualaba, notamment quelque 100 000 mineur·euse·s artisanaux·ales et 5 000 apprenti·e·s.
Organisme de tutelle	Le ministère du Plan
Approche méthodologique et instruments	Développement des compétences et conseils en matière d'organisation et de gestion de processus auprès du SAEMAPE, d'établissements de formation professionnelle, de chambres de commerce. Création de réseaux dans le cadre de partenariats multi-acteurs et collaboration avec le secteur privé. Sont déployé·e·s 4 expert·e·s internationaux·ales en mission de longue durée, 8 expert·e·s nationaux·ales en mission de longue durée, des expert·e·s en mission de courte durée, 2 assistant·e·s techniques, des matériels et équipements d'un montant de 538 732 EUR et des financements à hauteur de 1 479 000 EUR.
Principaux extrants	1. Amélioration des capacités de mise en œuvre des mesures visant à promouvoir la durabilité dans le secteur. 2. Création d'opportunités de

	revenus pour les mineur·euse·s artisanaux·ales dans le respect de l'environnement et des droits humains. 3. Amélioration de l'offre de formations pratiques. 4. Amélioration de la gestion des recettes fiscales provenant du secteur minier
Coopérations	Aucune
Montant du marché	Jusqu'à concurrence de 12 800 000 EUR
Durée	D'avril 2022 à mars 2025 (3 ans)

2. Intégration de l'action

2.1 Intégration du module dans le programme

Le module de CT consécutif reste partie intégrante du programme de CD « Développement économique durable en RDC » mis en œuvre conjointement par la *Bundesanstalt für Geowissenschaften und Rohstoffe* (BGR), la GIZ et la *Kreditanstalt für Wiederaufbau* (KfW). La conception du projet repose en grande partie sur des axes thématiques qui ont déjà été traités dans le module précédent.

Le programme « Développement économique durable en RDC » intègre des mesures de la CT et de la CF dans les champs d'action de l'inclusion financière, de la qualification pour le marché du travail, de la promotion du secteur privé et des chaînes d'approvisionnement en matières premières. Il vise à valoriser le potentiel du secteur extractif pour un développement économique élargi. Le module de coopération technique prévu contribue à la réalisation de l'objectif du programme en promouvant des emplois alternatifs et la création de valeur locale, et en renforçant la capacité de l'État et de la société civile à exiger des normes plus strictes en matière d'environnement et de droits humains et à les contrôler. En outre, le module de CT concourt de manière significative aux résultats du programme de coopération au développement en aidant les mineur·euse·s artisanaux·ales à trouver des sources de revenus alternatives. Le module contribue à la réalisation de l'indicateur 3 de l'objectif du programme (commandes locales) en renforçant les compétences techniques des entreprises locales et en favorisant ainsi l'émergence d'une industrie locale de services et de sous-traitance pour les activités minières. Le module concourt à la réalisation de l'indicateur 1 de l'objectif du programme (augmentation de l'emploi), pour lequel aucune valeur n'a encore été attribuée, en soutenant des mesures de qualification destinées à des professionnels et qui ont un effet positif sur l'emploi. Le module contribue à la réalisation de l'indicateur 4 de l'objectif du programme (responsabilité des entreprises), pour lequel aucune valeur n'a encore été attribuée, en publiant des comparaisons de la performance sociale et environnementale d'entreprises minières et en encourageant les sociétés du secteur minier à participer aux événements des plateformes de dialogue soutenues et à y adopter un comportement conforme aux directives du Guide OCDE sur le devoir de diligence pour une conduite responsable des entreprises.

Le module de CT **interagit** avec le module de CT « Développement économique et chaînes d'approvisionnement responsables dans le secteur minier » (n° de projet : 2020.2069.1) mis

en œuvre par le l'Institut fédéral allemand des géosciences et des ressources naturelles (*Bundesanstalt für Geowissenschaften und Rohstoffe – BGR*). Grâce aux données sur le secteur extractif générées par le projet du BGR, il sera possible, dans le cadre du présent module consécutif, de mettre au point avec des partenaires des concepts de marché et de création de valeur pour élaborer des stratégies visant à renforcer l'industrie de sous-traitance dans le secteur minier et de mieux les adapter aux besoins réels. Le présent module de CT continue également d'utiliser l'approche de certification des ressources minérales (*Certified Trading Chains – chaînes commerciales certifiées, norme CTC*) mise au point par le BGR comme base pour les activités de formation consacrées au domaine de l'exploitation minière à petite échelle.

Le module interagit avec le nouveau projet de CT « Gestion des recettes locales issues du secteur minier en RDC » (n° de projet : 2020.2070.9). Ce module de CT promeut la gestion transparente et l'utilisation durable par les collectivités locales des revenus générés par le secteur extractif. L'accent est mis sur le volet dépenses des finances publiques et donc sur la mise en œuvre d'investissements publics adaptés aux besoins et visant à promouvoir l'économie, par exemple pour l'amélioration des infrastructures et des services de base. Le présent module de CT porte principalement sur le dialogue avec la société civile en vue d'une gestion durable du secteur minier qui soutienne l'économie. Les deux projets sont donc complémentaires et se renforcent mutuellement dans la promotion de la transparence et de l'investissement public aux fins du développement socioéconomique de la RDC.

Les modules de coopération financière de la KfW du programme visent à améliorer l'offre de services financiers adaptés aux besoins. La création d'un fonds de garantie pour les très petites, petites et moyennes entreprises (TPE-PME) est fondamentale pour leur accès aux services financiers. Les TPE-PME soutenues par la présente mesure de CT pourront donc également bénéficier à l'avenir des dispositifs mis en place par la CF.

Objectif du programme : la RDC tire parti de la demande internationale de matières premières extraites de manière responsable pour créer et accroître une valeur ajoutée locale à fort potentiel d'emploi.			
Indicateurs	Valeur initiale	Valeur réelle	Valeur cible
<p>Indicateur 1 de l'objectif du programme</p> <p>Dans les domaines d'intervention de la CD, le nombre de personnes occupant un emploi permanent a augmenté de X %, dont X % de jeunes/X % de femmes.</p> <p>Valeurs encore non attribuées</p>	Pas encore recueillie	Pas encore recueillie	Pas encore recueillie
<p>Indicateur 3 de l'objectif du programme</p> <p>La part des commandes locales dans le volume de sous-traitance de 5 sociétés minières</p>	0 %	0 % Sera recueillie lors de la prochaine	10 %

industrielles (MMG/Barrick/TFM/Ivanhoe/KCC) et semi-industrielles augmente de 10 %.		période sous revue (03/2022)	
<p>Indicateur 4 de l'objectif du programme</p> <p>Le pourcentage d'entreprises qui s'engagent de manière responsable dans les domaines d'intervention de la coopération allemande au développement (notamment dans les chaînes d'approvisionnement, mais aussi dans l'ensemble du cycle minier : exploration-financement/construction-exploitation-fermeture-réutilisation) dans le secteur minier, conformément aux directives du Guide OCDE sur le devoir de diligence pour une conduite responsable des entreprises, augmente de X %.</p> <p>Valeurs encore non attribuées</p>	Pas encore recueillie	Pas encore recueillie	Pas encore recueillie

2.2 Autres actions de développement dans le secteur d'intervention concret du module

Le projet sectoriel « Matières premières et développement III » (n° de projet : 2021.2016.0) vise notamment à élaborer des concepts et des outils pour la création de valeur au niveau local. Des synergies seront créées, d'une part, en appliquant les outils mis au point par le projet sectoriel pour promouvoir le développement économique local dans le secteur minier et, d'autre part, en tirant parti de ses activités de mise en réseau au niveau international (**niveau des réalisations**).

D'autres synergies existent avec le projet régional « Restriction du commerce des matières premières liées à des conflits » (n° de projet : 2016.2073.1), qui a le soutien de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs (CIRGL). Le projet renforce les capacités des mécanismes de coordination régionaux dans la région des Grands Lacs et de leurs partenaires de mise en œuvre au niveau national afin d'améliorer la gouvernance des matières premières. Des synergies sont créées par l'amélioration des mécanismes de contrôle et de coordination au niveau régional qui soutiennent la RDC, ainsi que dans le cadre de l'appui et de la valorisation conjoints des organisations de la société civile et des plateformes d'échange et de mise en réseau (**niveau des impacts**).

Il existe également des synergies avec le projet « *Cobalt for Development* » (n° de projet : 1968.3040.0) dans le secteur de la CT pour clients internationaux. Financé par BMW, Volkswagen, Samsung, Google et BASF, ce projet de GIZ International Services vise à améliorer les normes sociales et environnementales dans l'exploitation artisanale du cobalt. Dans le cadre de cette action, il s'agit d'aider de manière ponctuelle et à titre pilote des coopératives individuelles à appliquer des normes de production, tandis que le module soutient la sensibilisation aux normes et leur contrôle. De plus, des outils sont mis au point conjointement pour améliorer les conditions de vie et de travail des personnes travaillant

dans le secteur artisanal du cobalt et des communes environnantes (**niveau des réalisations**).

Depuis 2013, le gouvernement belge soutient une sélection d'établissements de formation professionnelle dans les provinces du Haut-Katanga et du Lualaba via le programme d'appui à l'enseignement technique et la formation professionnelle au Katanga (EDUKAT), mis en œuvre par Enabel. Le contenu du programme est centré sur l'appui à une sélection de centres de formation professionnelle pour les mettre en mesure de fournir une formation pratique ainsi que des services d'orientation professionnelle et de placement. Les centres de formation professionnelle qui ont été principalement soutenus et équipés par EDUKAT (Centre de ressources) seront également utilisés pour les mesures de qualification de la présente action (**niveau des réalisations**).

Aucune interaction négative n'est attendue.

Bailleur de fonds	Projet	Synergies attendues au niveau des résultats
BMZ	Projet sectoriel Matières premières et développement	Recours aux solutions élaborées par le projet sectoriel pour relever les défis de la gouvernance des matières premières en matière de développement économique local (niveau des réalisations).
BMZ	Restriction du commerce des matières premières liées à des conflits	Amélioration des mécanismes de contrôle et de coordination au niveau régional, valorisation des organisations de la société civile et des plateformes d'échange et de mise en réseau (niveau des impacts).
BMW, Volkswagen, Samsung, Google et BASF	<i>Cobalt for Development</i>	Utilisation et mise au point conjointes d'outils pour améliorer les conditions de vie et de travail des personnes travaillant dans le secteur artisanal du cobalt et des communes environnantes (niveau des réalisations).
Belgique	EDUKAT	Utilisation de l'offre de formation des centres de formation professionnelle créés et soutenus par EDUKAT (niveau des réalisations).

3. Analyse des problèmes et des potentiels (en rapport avec le module de CT)

Situation de départ dans le domaine d'intervention : le secteur minier est d'une importance capitale pour l'économie de la RDC. Ainsi, en 2018, 28,7 % du produit intérieur brut, 98 % des exportations et 36,7 % des recettes publiques du pays ont été générés par la filière minière. Cependant, l'État ne parvient pas à faire profiter la population ou le système des finances publiques de cette richesse par le biais de la création de valeur locale ni à

mettre en œuvre un programme efficace de développement et de réduction de la pauvreté. L'Indice de développement humain place la RDC en bas du classement mondial, à la 175^e place sur 189 pays, et la réalisation des objectifs de développement durable n'est pas encore en vue. Le gouvernement congolais a perçu les possibilités offertes par le secteur minier et a fait de la valorisation de la filière minière en vue d'une croissance économique durable un objectif politique et de réforme dans des stratégies nationales clés. Il s'agit notamment du Plan national stratégique de développement 2018-2022 (PNSD), et de la Vision de la République démocratique du Congo (RDC) à l'horizon 2050. La RDC n'a pas de stratégie de mise en œuvre spécifique pour l'Agenda 2030.

Dans les chaînes de valeur au niveau mondial, le pays est un fournisseur important de matières premières minérales non transformées. C'est notamment le cas pour le cuivre, le cobalt, le tantale, l'étain, le tungstène et l'or, qui sont d'une importance stratégique pour la transition énergétique. En raison de l'augmentation de la demande de ces matières premières minérales dans le cadre de l'accélération des processus de transformation dans les secteurs de l'énergie et de la mobilité, on s'attend à ce que la demande et les prix continuent d'augmenter.

Alors que la croissance de l'économie congolaise dans son ensemble a chuté de 4,4 % en 2019 à 0,8 % en 2020 suite à la pandémie de Covid-19, la croissance du secteur minier est passée de 1 % en 2019 à 6,9 % en 2020, évitant ainsi une détérioration encore plus radicale de la situation macroéconomique du pays. En se basant principalement sur la hausse des prix des matières premières et la reprise des investissements et de la consommation, la Banque africaine de développement prévoit une croissance du PIB de 3,3 % en 2022 et 4,5 % en 2023.

Les structures de production dans l'industrie minière congolaise peuvent être *grosso modo* divisées en deux catégories. Dans le secteur minier industriel, principalement opéré par des groupes miniers internationaux, les gisements congolais, plus riches que la moyenne, sont exploités au moyen de méthodes d'extraction modernes. Aussi, dans l'extraction du cuivre et du cobalt, on obtient une productivité élevée, même en comparaison internationale. En revanche, l'exploitation minière artisanale à petite et très petite échelle se fait à l'aide de méthodes artisanales très simples. Pour les plus démunis dans les régions minières de la RDC, l'exploitation minière à très petite échelle permet de générer des revenus permanents ou saisonniers. Le travail dans les activités minières de type artisanal devient particulièrement attrayant lorsque les prix des matières premières minérales sont élevés.

L'exploitation minière industrielle et artisanale en RDC encourage la corruption et pollue l'environnement. Le secteur est également lié à la persistance de conflits violents et de violations des droits humains. La coexistence de l'exploitation industrielle et de l'exploitation artisanale entraîne de nouveaux conflits, généralement localisés. Les femmes sont plus touchées par les effets négatifs de l'exploitation minière, par exemple par la pollution de l'eau, des sols et de l'air, car elles pratiquent souvent une agriculture de subsistance à proximité des activités minières et sont donc plus souvent en contact direct avec des sols et des plans d'eau contaminés. En raison des tabous sociaux dominants en matière de genre et du faible accès des femmes à la formation professionnelle, celles-ci ne peuvent pas

profiter autant que les hommes des opportunités d'emploi et de revenus dans et autour du secteur minier.

Le manque de présence de l'État a conduit la société civile à créer des structures de substitution dans de nombreux domaines de la vie publique. Ces structures complètent et, dans bien des cas, remplacent les informations et les services dont la fourniture relève en réalité de la responsabilité des pouvoirs publics. La société civile met en œuvre un large éventail d'activités telles que l'organisation de forums permettant aux citoyen·ne·s congolais·e·s d'exprimer leur opinion et d'être entendu·e·s, la compilation et la publication d'informations et de données sur les évolutions critiques dans le pays et la fourniture de services publics de santé, d'éducation et d'infrastructures, en particulier pour les groupes marginalisés.

Objectif du module en découlant : les populations résidant dans les régions minières congolaises sont économiquement dépendantes du secteur minier. Cependant, ni l'exploitation minière industrielle ni l'exploitation minière artisanale en RDC ne sont gérées de manière durable au sens des trois dimensions du concept de durabilité (économique, écologique et sociale), de sorte que les activités minières comportent des risques pour les personnes, la santé et l'environnement. Au sein de l'économie congolaise, le secteur minier n'est que peu intégré dans les circuits économiques locaux. Ce caractère d'enclave a pour effet que le potentiel du secteur pour améliorer les revenus et l'emploi est insuffisamment mis à profit. Le secteur minier ne peut pas réaliser son potentiel en matière de développement local durable et d'emploi, car il n'est pas suffisamment axé sur des critères de durabilité (problème central). Compte tenu de ce qui précède, l'objectif du module a été formulé comme suit : la durabilité sur les plans environnemental, social et économique dans et autour du secteur minier dans les provinces du Haut-Katanga et du Lualaba est améliorée.

Causes et évaluation des possibilités d'agir sur ces causes : la faiblesse de l'État et le manque de possibilités de participation pour de larges pans de la population sont les causes fondamentales des dysfonctionnements majeurs du secteur minier en RDC et de son incapacité à s'orienter vers la durabilité. Dans les administrations et les institutions publiques, les actions des représentant·e·s de l'État sont souvent caractérisées par des compétences insuffisantes, des pratiques de corruption et une absence de redevabilité. Ce constat s'applique également à tous les niveaux des structures administratives pour le secteur minier. La société civile n'est pas encore en mesure d'exiger efficacement des comptes et une réforme de l'action publique afin d'initier un changement structurel positif dans le secteur. Il lui manque des informations sur les défis et le potentiel du secteur en termes de circuits économiques locaux et sur les recettes fiscales, ainsi que des capacités et des connaissances pour exiger davantage de durabilité dans le secteur. Cela concerne par exemple la sensibilisation aux normes en matière d'environnement et de droits humains et le contrôle de leur respect. Cette situation peut être modifiée en renforçant les capacités de la société civile et des administrations et en fournissant des informations de manière transparente.

L'une des raisons du manque de participation économique de la population dans les régions minières est le déclin économique que connaît le pays depuis longtemps. En dehors du

secteur minier, les principales activités économiques du pays sont l'agriculture de subsistance et la fourniture de services rudimentaires. Dans ce contexte, les très petites, petites et moyennes entreprises (TPE-PME) congolaises manquent de compétences, d'expérience professionnelle et entrepreneuriale et de réseaux pour devenir des prestataires de services pour les entreprises minières. Cette situation peut être modifiée par le module de CT, car le secteur minier est l'un des rares secteurs économiques du pays qui génère des investissements, de l'innovation et du pouvoir d'achat. Le secteur peut donc être un moteur de dynamisation de l'économie dans son ensemble.

Résultats obtenus jusqu'à présent : le module de CT s'appuie sur les résultats des modules précédents « Développement économique intégré du secteur minier » (n° de projet : 2018.2050.5) et « Appui à la bonne gouvernance dans le secteur minier » (n° de projet : 2015.2135.0). Les plateformes de dialogue multi-acteurs soutenues ont mis en relation différents groupes d'intérêt du gouvernement, de la société civile et du secteur privé, contribuant ainsi de manière significative aux processus de réforme du secteur minier, y compris à l'amendement de la loi minière de 2018. Cependant, les processus de réforme doivent continuer à être soutenus et mis en œuvre. Un autre résultat du travail conjoint dans le cadre des partenariats multi-acteurs (PMA) a été l'élaboration de directives auto-imposées relatives à la responsabilité sociale des entreprises (RSE). Aussi, la qualité des contributions volontaires apportées par les entreprises minières en faveur du développement des communes minières a été améliorée et l'intégration des mesures correspondantes dans le code minier a été préparée. Toutefois, un appui supplémentaire est nécessaire pour une mise en œuvre et un contrôle efficaces. L'initiative de promotion de la société civile a permis de renforcer les possibilités de participation des organisations de la société civile aux processus de transformation. Cependant, ces acteurs ont encore besoin d'un soutien financier et de conseils pour mener à bien des actions environnementales et sociales dans le secteur minier. La mise en œuvre de l'Initiative internationale pour la transparence dans les industries extractives (ITIE) en RDC a permis de rassembler un ensemble de données et de les utiliser pour un débat global sur la gestion durable du secteur minier industriel. Ces données doivent continuer à être collectées, publiées et utilisées par la société civile et les administrations afin d'exploiter le potentiel de développement du secteur. Un système de suivi numérique a été mis en place dans des mines pilotes pour suivre la situation sur le plan des droits humains et de l'environnement. La mise en œuvre dans les mines pilotes, l'extension à d'autres mines et la valorisation des données doivent être soutenues sur le plan financier et par une assistance-conseil.

4. Objectifs, hypothèses de résultats, indicateurs et partenaires du module de CT

4.1 Objectifs, groupes cibles, hypothèses de résultats et indicateurs

Objectif du module : la durabilité sur les plans environnemental, social et économique dans et autour du secteur minier dans les provinces du Haut-Katanga et du Lualaba est améliorée.

Indicateurs :

1. Des organisations non gouvernementales (ONG) congolaises mises en réseau avec des partenaires de coopération internationaux ont mis en œuvre avec ces partenaires 2 projets financés par des fonds inter-organisationnels dans le domaine de la durabilité environnementale et 2 projets financés par des fonds inter-organisationnels dans le domaine du développement socioéconomique dans le secteur minier.

Valeur initiale : 0 projet financé par des fonds inter-organisationnels (les ONG congolaises n'ont pas mis en œuvre de projets de ce type avec des partenaires de coopération internationaux)

Valeur cible : 4 projets financés par des fonds inter-organisationnels (dont 2 dans le domaine de la durabilité environnementale et 2 dans le domaine du développement socioéconomique) (2024)

2. 70 % des 800 personnes soutenues dans les communes d'exploitation minière à petite échelle du Haut-Katanga et du Lualaba ont augmenté de 8 points de pourcentage la part de leurs revenus générés par des activités ne relevant pas directement de l'extraction manuelle.

Valeur initiale : 800 personnes tirent 35 % de leurs revenus d'activités ne relevant pas directement de l'extraction manuelle.

Valeur cible : 560 personnes tirent 43 % de leurs revenus d'activités ne relevant pas directement de l'extraction manuelle.

3. 500 diplômé·e·s (dont 200 femmes) des établissements de formation professionnelle soutenus ont trouvé un emploi correspondant à leurs qualifications ou exercent une activité indépendante 6 mois après la fin de leur formation.

Valeur initiale : 0 (aucune action de qualification correspondante n'a été menée à ce jour).

Valeur cible : 500 diplômé·e·s (dont 200 femmes) ont trouvé un emploi correspondant à leurs qualifications ou exercent une activité indépendante 6 mois après la fin de leur formation (2024).

Les valeurs initiales et les valeurs cibles des indicateurs 2 et 3 de l'objectif du module sont provisoires. Elles seront examinées au cours de la première année de mise en œuvre et ajustées, le cas échéant, dans le cadre du premier rapport d'avancement.

Il n'existe pas de stratégie nationale de mise en œuvre de l'Agenda 2030 avec des indicateurs utilisables en rapport avec l'exploitation minière. Par conséquent, aucun indicateur correspondant ne peut être utilisé pour le système cible.

Pour de plus amples détails, il est renvoyé à la représentation graphique de la logique de résultats et à la matrice de résultats en annexe.

Le groupe cible du projet est la population des provinces visées du Haut-Katanga et du Lualaba (11,6 millions de personnes), dans lesquelles sont réalisées une bonne part des activités minières du pays. Le groupe cible est constitué de personnes travaillant dans la petite mine et d'habitant·e·s des communes riveraines des activités minières. Dans les provinces cibles, entre 100 000 et 150 000 personnes travaillent dans l'exploitation minière artisanale, dont 10 % de femmes, selon les estimations. Les habitant·e·s des communes où l'exploitation

minière à petite échelle est l'une des principales sources de revenus sont plus touché·e·s que la moyenne de la population par la pauvreté, les problèmes de santé liés à la contamination des ressources environnementales, la corruption, le travail des enfants et les violations des droits humains. Les femmes sont particulièrement vulnérables car, dans la plupart des cas, elles ne sont pas informées de leurs droits et sont soumises à des représentations socioculturelles associées au statut inférieur des femmes et des filles. Le groupe cible comprend également les personnes qui pourraient trouver un meilleur emploi dans l'industrie minière ou chez les fournisseurs de ce domaine grâce à l'amélioration de leurs compétences ou à la création d'entreprises et au renforcement des liens entre l'industrie minière et les autres secteurs de l'économie. L'accès limité à la formation technique et professionnelle freine fortement l'augmentation de l'emploi des femmes dans et autour du secteur minier. Ce groupe de population doit être particulièrement ciblé afin d'améliorer son employabilité et de tirer davantage profit de la gestion durable du secteur minier.

Les intermédiaires sont ici les spécialistes des partenariats multi-acteurs (PMA) des secteurs privé, public et de l'éducation. Des représentant·e·s d'organisations de la société civile ainsi que les membres du groupe multipartite ITIE jouent également le rôle d'intermédiaires. Le projet atteindra les communes minières sélectionnées à travers les organisations de la société civile soutenues, le Service d'assistance et d'encadrement des mines artisanales et de petite échelle (SAEMAPE) et les établissements de formation ou leur personnel en tant qu'intermédiaires.

Hypothèses de résultats :

L'**extrant 1** a pour objectif d'améliorer la capacité des acteurs pertinents à mettre en œuvre des mesures visant à favoriser la durabilité sociale, économique et environnementale dans le secteur minier. Ces acteurs fournissent des informations pouvant être utilisées par les citoyens et citoyennes. L'hypothèse de résultats est que la publication par l'administration publique de données minières aisément exploitables et la sensibilisation de la population par les ONG locales aux impacts environnementaux et sociaux de l'exploitation minière sont des conditions préalables essentielles pour permettre à la population de la RDC, aux habitant·e·s des communes riveraines et aux femmes en particulier de comprendre les effets de l'exploitation minière sur leurs conditions de vie et ce, dans le but de mieux mettre en œuvre des mesures qui améliorent la durabilité (objectif du module). Il est supposé que les organisations de la société civile congolaise ont la capacité et la volonté de planifier des projets liés à la durabilité environnementale et de solliciter un appui en les soumettant sous forme de propositions de projets.

L'**extrant 2** vise à créer des opportunités de revenus pour les mineur·euse·s artisanaux·ales dans les provinces du Haut-Katanga et du Lualaba, dans le respect de l'environnement et des droits humains. L'hypothèse de résultats est que les mineur·euse·s se tournent vers d'autres sources de revenus qui comportent moins de risques sociaux et environnementaux et qu'il·elle·s pratiquent moins l'exploitation minière artisanale. L'implication ciblée des femmes renforce cet aspect, faute de quoi les activités lucratives qu'elles peuvent exercer sont limitées. Parallèlement, l'introduction et le contrôle du respect de normes internationalement acceptées permettent d'améliorer les conditions de travail et de réduire l'impact environnemental de ce

qui reste de l'exploitation minière artisanale. Ensemble, ces deux dimensions accroissent la durabilité environnementale, sociale et économique dans et autour du secteur minier (objectif du module). Il y a lieu de présumer que les cours du cuivre et du cobalt resteront relativement stables, de sorte que les augmentations soudaines des prix n'entraîneront pas une expansion spectaculaire de l'activité minière artisanale et que le gouvernement congolais poursuivra le processus de formalisation du secteur minier artisanal.

L'objectif de l'**extrant 3** est que les apprenti·e·s et les personnes intéressées par le travail indépendant utilisent l'offre améliorée de formations pratiques proposées par les chambres, les établissements de formation et le secteur privé. L'hypothèse de résultats est que les personnes qui ont acquis des qualifications adaptées à la pratique sont à même de trouver plus facilement un meilleur emploi sur le marché du travail formel et de devenir des fournisseurs et des prestataires de services pour le secteur minier. Cela améliore la durabilité économique et sociale du secteur minier (objectif du module). On considère que les entreprises du secteur minier industriel sont fondamentalement disposées à encourager la création de valeur locale et à participer à des projets de formation.

Les orientations stratégiques du BMZ ont été respectées.

4.2 Organisme de tutelle et structure partenaire

L'organisme politique de tutelle est le ministère du Plan. Le **partenaire de mise en œuvre** est également le ministère du Plan.

Avec la passation du marché, l'organisme de tutelle, le ministère du Plan, est en droit de réclamer directement de la GIZ les prestations devant lui être fournies. La GIZ et l'organisme de tutelle régleront les modalités de détail dans un contrat d'exécution séparé. Le BMZ peut exercer ses droits découlant du contrat, et en particulier ceux qu'il peut faire valoir en vertu du Contrat général, sans l'accord de l'organisme de tutelle.

Le ministère du Plan est chargé de la planification et de la programmation des politiques de développement économique et social ainsi que de la coordination de la coopération internationale de la RDC. Cependant, les compétences humaines, l'expertise technique et les capacités institutionnelles nécessaires lui font défaut pour assumer ce rôle.

Institutions de la structure partenaire en aval. Les quatre partenariats multi-acteurs (PMA) existants et largement autonomes, à savoir Investissements durables au Katanga (IDAK), Investissements durables au Kivu (IDAKI), *Alternative Mining Indaba* (AMI) et ITIE, jouent un rôle central dans l'amélioration de la participation citoyenne, de l'information et de la coordination entre les entreprises et les différents groupes d'intérêt dans le cadre de l'action de coopération technique. Ils ont besoin de conseils techniques et en gestion de processus, ainsi que d'un soutien financier. L'Institut national de préparation professionnelle (INPP) et le Centre de ressources (CdR) du Haut-Katanga et du Lualaba mettent en œuvre les formations qualifiantes pour les apprenti·e·s. Ils ont besoin de conseils techniques et d'équipement technique. La Fédération des entreprises du Congo (FEC) proposera des prestations de conseil et d'appui en matière de création d'entreprise et, pour ce faire, aura besoin de conseils en gestion de processus. Les entreprises minières industrielles ne bénéficieront pas elles-mêmes de prestations. Certaines entreprises minières seront

toutefois intégrées dans les activités du projet après un examen approfondi des risques de réputation pour la coopération allemande au développement et selon des critères de développement.

Les autres institutions de la structure partenaire en aval sont des partenaires publics responsables de la réglementation et de la gestion du secteur minier ainsi que du développement économique durable dans le pays. Il s'agit notamment du ministère des Mines et de ses agences subordonnées, telles que le Service d'assistance et d'encadrement de l'exploitation minière artisanale et à petite échelle (SAEMAPE) qui a pour mission de développer les capacités dans le secteur minier artisanal. Le SAEMAPE a besoin de conseils techniques et d'un renforcement des capacités pour exercer ses fonctions de contrôle.

Comme le montre l'analyse intégrée du contexte et des droits humains (iPCA), la corruption reste très répandue et affecte tous les niveaux de l'État. Le gouvernement ne travaille pas encore dans le respect des règles et de la transparence. Dans l'environnement du projet, cela concerne notamment, pour les institutions de la structure partenaire en aval, l'attribution de licences minières, les contrats entre le gouvernement et les entreprises minières et le paiement des impôts. L'indépendance des niveaux administratifs compétents vis-à-vis des dirigeants politiques est limitée. En conséquence, on ne peut écarter le risque d'une influence politique dans l'attribution des licences, la fiscalité et les marchés publics.

5. Conception du module de CT

5.1 Approche méthodologique (avec description éventuelle des PPP) et durée

Durée : d'avril 2022 à mars 2025 (3 ans)

Stratégie : afin d'accroître la durabilité environnementale, économique et sociale dans et autour du secteur minier, la stratégie de renforcement des capacités du module de CT se concentre sur les personnes, les organisations et la société. Transparence, participation, redevabilité, efficacité de l'administration sont encouragées à tous les niveaux de la société. Le projet soutient ainsi des processus de changement conformément aux trois dimensions de la notion de durabilité. En renforçant la transparence et la redevabilité, le projet contribue directement à la réduction de la corruption systémique. Le module de CT combine des approches systémiques aux niveaux macro et méso avec des interventions directement liées aux groupes cibles au niveau micro, en reprenant les recommandations principales de l'analyse du contexte et des conflits. En ce qui concerne le développement des compétences des individus, le projet propose des formations continues, un accompagnement technique et des conseils en matière de gestion de processus à l'intention du personnel du SAEMAPE et des organisations de la société civile. Les collaborateurs et collaboratrices de la Fédération des entreprises du Congo (FEC) sont formé·e·s à la planification et à la mise en œuvre de services orientés vers la demande pour les start-ups et les TPE-PME. Le corps enseignant des centres de formation professionnelle et d'éducation est mis en mesure à dispenser des formations adaptées aux besoins du marché du travail et au groupe cible.

En tant que bénéficiaires du renforcement des capacités au niveau des organisations, des organisations de la société civile ainsi que les plateformes IDAK, IDAKI, AMI-RDC (*Alternative Mining Indaba* RDC) et ITIE bénéficient de mesures de développement organisationnel adaptées à leurs besoins. À cette fin, le travail concernant la mesure d'appui Initiative pour la société civile (ISC) se poursuit dans le cadre de l'action de CT. Cette initiative soutient les organisations de la société civile dans leur travail à différents niveaux pour l'équilibre des intérêts, la mise en réseau avec des partenaires internationaux et la planification et la mise en œuvre de leurs propres projets. Les établissements d'enseignement et de formation professionnels sélectionnés et la FEC bénéficient d'un soutien au niveau organisationnel, en plus des mesures de renforcement stratégique des compétences.

Le soutien à la création de réseaux dans le cadre des PMA est au cœur de l'approche méthodologique de l'ensemble du projet dans toutes ses réalisations. La mise en réseau des TPE-PME, des chambres, des institutions de financement et de l'industrie minière permet d'élaborer des offres concrètes de conseil et de soutien aux TPE-PME et aux établissements de formation professionnelle et de les mettre à disposition à partir d'un « guichet » unique.

Le module de CT poursuit de manière ciblée l'intégration des femmes au niveau individuel et organisationnel. En disposant de davantage d'informations, les femmes sont renforcées dans leur capacité à participer à la gestion du secteur minier (artisanal) et à défendre leurs droits et leurs besoins. Cela passe notamment par des actions de sensibilisation aux normes sociales et environnementales dans le cadre des appels lancés aux acteurs de la société civile. Le module de CT prévoit d'impliquer les femmes dans la formation continue pour des activités génératrices de revenus et de formation professionnelle, en tenant compte des réalités et des sensibilités locales afin d'éviter des effets négatifs et non intentionnels sur la situation des femmes. Au niveau organisationnel, le projet œuvre à sensibiliser les organisations de la société civile, les TPE-PME, les chambres et autres institutions partenaires à la situation particulière des femmes et à promouvoir l'intégration des questions de genre dans la culture du travail et dans les stratégies.

Instruments mis en œuvre : au total, le projet fait appel à 4 expert·e·s internationaux·ales et 8 expert·e·s nationaux·ales en mission de longue durée, 2 assistant·e·s techniques et des expert·e·s en mission de courte durée. Des financements pour un montant de 1 479 000 euros et des matériels et équipements à hauteur de 538 732 euros sont prévus.

À Kinshasa, un·e expert·e international·e en mission de longue durée pilotera le projet en tant que responsable du marché.

Un·e expert·e international·e en mission de longue durée basé·e à Kinshasa est responsable des activités de renforcement des capacités d'acteurs de la société civile et du secteur public (extrait 1). Cette personne est assistée par un·e autre expert·e international·e en mission de longue durée et 2 expert·e·s nationaux·ales en mission de longue durée pour la collaboration avec les organisations de la société civile et la coordination des plateformes de dialogue. La coopération avec des organisations de la société civile plutôt peu structurées sur le plan organisationnel et le besoin accru de coordination des plateformes de dialogue nécessitent une augmentation des ressources humaines pour être efficaces. Un·e expert·e international·e

en mission de longue durée basé·e à Lubumbashi est responsable de la liaison entre les activités relatives aux opportunités de revenus dans l'exploitation minière artisanale (extrait 2) et la promotion de la création d'entreprises et de la formation professionnelle (extrait 3). Deux expert·e·s nationaux·ales en mission de longue durée agissent de manière complémentaire et conseillent le SAEMAPE, des coopératives ainsi que des organisations de la société civile sur l'application de normes de durabilité. Deux expert·e·s nationaux·ales en mission de longue durée aident à l'organisation de salons et d'événements de mise en réseau et conseillent les établissements de formation professionnelle sur l'élaboration de modules de formation axés sur la pratique et l'amélioration de la formation numérique de base dans l'ensemble de l'offre de formation. Un·e expert·e national·e en mission de longue durée est chargé·e du suivi et de la gestion des connaissances. Un·e assistant·e technique conseille la FEC en matière de développement organisationnel et de mise en réseau, et un·e autre l'INPP en matière de mise en œuvre de formations adaptées au marché du travail. Des expert·e·s nationaux·ales et internationaux·ales sont mobilisé·e·s en fonction des besoins pour fournir d'autres conseils spécifiques au plan technique et en gestion de processus dans tous les extraits où une expertise particulière est requise.

Des matériels et équipements sont prévus pour des organisations partenaires dans les domaines des technologies de l'information, de la communication et de la sensibilisation. La mise à disposition d'un atelier de formation mobile entièrement équipé facilite la formation professionnelle et la création de sources de revenus alternatives.

Le guichet de soutien à l'Initiative pour la société civile (ISC), déjà mis en place dans la mesure précédente, est réalimenté en tant que subvention locale (extrait 1). D'autres subventions locales dans tous les extraits renforcent les ONG locales et permettent une mise en œuvre locale, à faible coût et proche des citoyen·ne·s. Des financements sous forme d'accords de subvention sont prévus pour les institutions suivantes : *Southern Africa Resource Watch* (SARW) pour un montant de 130 000 EUR (extrait 1), la Chambre allemande de l'industrie et du commerce extérieur pour l'Afrique australe (AHK) pour un montant de 70 000 EUR (extrait 3), *Natural Resource Governance Institute* (NRGI) pour un montant de 270 000 EUR (extrait 1), et *Carter Center* pour un montant de 85 000 EUR (extrait 2).

L'**extrait 1** a pour objectif d'améliorer la capacité des acteurs pertinents à mettre en œuvre des mesures visant à favoriser la durabilité sociale, économique et environnementale dans le secteur minier. Le point de départ pour le soutien de l'engagement citoyen en tant que partie de l'extrait 1 sont les PMA existants (IDAK, IDAKI, AMI, EITI) ainsi que l'initiative d'appui aux organisations de la société civile (ISC) déjà mise en place dans le projet précédent, qui repose sur des appels à propositions. Les organisations bénéficiant d'un appui révèlent les dysfonctionnements, collectent des informations, les mettent à la disposition de la population et engagent un dialogue avec les représentant·e·s de l'État et des entreprises. Au niveau local, il s'agit de lutter contre la corruption en promouvant une meilleure gouvernance et en renforçant le contrôle par la société civile. Les ONG et les institutions universitaires internationales sélectionnées sont soutenues dans l'établissement de partenariats avec des partenaires internationaux et dans le traitement et la diffusion au public d'informations sur le secteur minier, notamment dans l'évaluation comparative de la performance sociale et environnementale des entreprises minières. Dans d'autres configurations, les organisations

de la société civile servent d'intermédiaires pour informer les groupes de base et les individus des communes minières de leurs droits et les guider dans l'amélioration des conditions de vie dans leurs communes respectives. Dans cet esprit, les ONG qui s'occupent de questions d'écodéveloppement et les ONG qui œuvrent pour la promotion des femmes sont impliquées dans la diffusion des bonnes pratiques. Le projet adopte en cela une approche sensible au genre et aux conflits et contribue, dans le secteur minier, à normaliser et à rendre plus transparentes les relations entre l'État, le secteur privé et la population, luttant ainsi contre la fragilisation de la société. Afin de combler les déficits de participation des femmes dans les communes minières, leur participation adéquate aux processus de dialogue et d'information représente un aspect clé de la mise en œuvre de l'extrait 1. L'ITIE, en tant que PMA pour la consolidation et la publication de données de base sur les recettes publiques provenant du secteur minier, doit être soutenue dans le cadre de l'extrait 1 afin d'automatiser le processus de recueil de données et de rendre l'utilisation des données plus conviviale.

Jalons : une analyse des impacts sociaux et environnementaux des entreprises minières en RDC a été publiée et un concept technique pour l'intégration des données ITIE dans les systèmes numériques de l'administration publique est disponible.

L'**extrait 2** vise à créer des opportunités de revenus pour les mineur·euse·s artisanal·ales dans le respect de l'environnement et des droits humains, que ce soit par l'introduction de normes de production dans l'exploitation minière artisanale ou par des sources de revenus alternatives en dehors du secteur. Le but est d'aider les habitant·e·s des communes minières à se lancer dans des activités professionnelles ou entrepreneuriales autres que l'exploitation minière à petite échelle, en leur proposant des formations professionnelles, des formations à la création d'entreprise et des formations de base en gestion financière. Le projet adopte une approche sensible au genre et aux conflits. Afin de favoriser la participation active des femmes, le projet conçoit des formations en fonction de leurs horaires et de leurs rythmes, de manière à ce que cette participation n'entre pas en conflit avec l'exercice d'activités reproductives et peu rémunératrices comme les travaux des champs. En complément de cette approche de formation, il est également prévu d'aider les organisations de la société civile à suivre régulièrement la situation des droits humains et de l'environnement dans l'exploitation minière à petite échelle et à la documenter systématiquement via une application numérique. Lors de la sélection des paramètres relatifs aux droits humains et à l'environnement, les normes environnementales et sociales en vigueur aux niveaux national et international, telles que la CTC et les normes environnementales et sociales de la Société financière internationale (SFI/IFC), fournissent des orientations. Dans la mesure du possible, les données sont ventilées par sexe afin de mettre en évidence toute discrimination à l'encontre des femmes.

Jalons : un cours de formation professionnelle initiale et continue a été réalisé dans une commune minière et un outil de suivi numérique est utilisé par une organisation de la société civile.

L'objectif de l'**extrait 3** est que les apprenti·e·s et les personnes intéressées par le travail indépendant utilisent des offres de qualification améliorées et axées sur la pratique. Cela devrait leur donner un meilleur accès aux opportunités économiques dans et autour du

secteur minier. Toutes les offres de formation et de soutien pour les TPE-PME et les apprenti·e·s, fournies dans le cadre de l'extrant 3, doivent être mises au point en coopération avec le secteur privé. Cette approche permet de s'assurer que les offres correspondent aux besoins réels des entreprises actives en RDC en tant que futurs donneurs d'ordre et clients des TPE-PME. L'offre de soutien dans le cadre de l'extrant 3 comprend d'une part les services de conseil classiques pour le développement économique, tels que des conseils pour l'élaboration de plans d'affaires et l'accès au financement, et d'autre part la mise en réseau avec des clients potentiels. Une attention particulière est accordée aux entrepreneuses qui souhaitent formaliser leurs activités commerciales existantes. Les chambres et les entreprises (minières) sont sensibilisées à l'importance et aux avantages d'un meilleur accès des femmes au secteur minier formel. Dans ce contexte, il s'agit, d'une part, de proposer des services spécifiquement adaptés aux femmes et, d'autre part, d'identifier des ambadrices et des « artisans du changement » masculins qui partagent leur expérience en matière d'égalité de genre, ce qui constitue un enrichissement pour toutes les parties concernées. Par ailleurs, il s'agit également de permettre aux entreprises de toutes tailles de disposer de personnels qualifiés. Pour ce faire, des formations de courte durée avec une forte composante pratique, du mentorat, des stages et des salons de l'emploi sont organisés en coopération avec des instituts de formation et des partenaires du secteur privé. Le projet accorde une attention particulière à une participation accrue des femmes. La coopération avec les écoles professionnelles sera également axée sur l'amélioration ou l'introduction de modules de formation numérique de base.

Jalons : deux sessions de conseil pour la création d'entreprises ont été menées, un événement de mise en réseau entre les TPE-PME et les entreprises minières/institutions financières a été réalisé.

Extrants	Activités principales	Calendrier/jalons	Instruments mis en œuvre (nombre/ ordre de grandeur)
Extrant 1	<p>Conseil en gestion de processus pour l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie d'intégration de l'ITIE en RDC</p> <p>Financement d'activités de la société civile dans le domaine de la durabilité et du développement dans le cadre d'appels à propositions thématiques</p> <p>Conseil aux organisations de la société civile pour la mise en œuvre d'actions de sensibilisation aux bonnes pratiques en matière de protection des personnes et de l'environnement dans les communes minières</p>	<p>09/2023 : l'analyse de l'impact social et environnemental des entreprises minières est publiée.</p> <p>12/2023 : un concept technique pour l'intégration des données ITIE dans les systèmes numériques de</p>	<p>Expert·e·s internationaux·ales en mission de longue durée (80 mois-expert)</p> <p>Expert·e·s nationaux·ales en mission de longue durée (83 mois-expert)</p> <p>Expert·e·s en mission de courte</p>

Extrants	Activités principales	Calendrier/jalons	Instruments mis en œuvre (nombre/ ordre de grandeur)
		l'administration est disponible.	durée (18 mois-expert) Matériels et équipements 53 016 EUR Financements 1 019 500 EUR
Extrant 2	<p>Organisation de formations pour la création de sources de revenus alternatives</p> <p>Conseil technique et en gestion de processus pour la formation continue des coopératives minières artisanales</p> <p>Conseil technique à des organisations de la société civile pour le suivi à l'aide d'applications numériques de la situation des droits humains et de l'environnement dans l'exploitation minière artisanale</p>	<p>05/2023 : un cours de formation professionnelle initiale et continue dans une commune minière a été mené à bien.</p> <p>03/2023 : un outil de suivi numérique est utilisé par une organisation de la société civile.</p>	<p>Expert·e·s internationaux·ales en mission de longue durée (21 mois-expert)</p> <p>Expert·e·s nationaux·ales en mission de longue durée (65 mois-expert)</p> <p>Expert·e·s en mission de courte durée (18 mois-expert)</p> <p>Matériels et équipements 218 347 EUR</p> <p>Financements 164 500 EUR</p>
Extrant 3	<p>Conseil aux chambres pour l'élaboration et la mise en œuvre d'offres de mentorat et de formation pour les entrepreneur·e·s et les TPE-PME</p> <p>Conseil pour l'organisation de salons et d'événements de mise en réseau entre les entreprises minières, les institutions financières et les TPE-PME</p> <p>Conseil pour la mise en œuvre de phases d'apprentissage pratique dans le cadre de la formation professionnelle</p>	<p>10/2022 : 2 sessions de conseil en création d'entreprises ont été menées à bien.</p> <p>11/2022 : 1 événement de mise en réseau entre les TPE-PME et les sociétés minières/institutions</p>	<p>Expert·e·s internationaux·ales en mission de longue durée (34 mois-expert)</p> <p>Expert·e·s nationaux·ales en mission de longue durée (100 mois-expert)</p>

Extrants	Activités principales	Calendrier/jalons	Instruments mis en œuvre (nombre/ ordre de grandeur)
	Conseil technique aux établissements de formation professionnelle pour améliorer la formation numérique de base dans l'offre de formation	financières a été réalisé.	Assistant·e·s techniques (36 mois-expert) Expert·e·s en mission de courte durée (25 mois-expert) Matériels et équipements 267 299 EUR Financements 295 000 EUR

5.2 Pérennisation de l'efficacité des mesures (réalisations)

La faible présence de l'État et le manque de capacités de régulation du gouvernement au sein des structures économiques et sociales de la RDC entraînent des exigences particulières pour la pérennisation des réalisations du projet de CT. Pour pallier le manque de mécanismes de discussion multi-acteurs au sein de la société le projet prépare des processus de travail dans des formats multi-acteurs afin de refléter un large consensus social. Les processus de discussion soutenus par le projet permettent de pratiquer et d'ancrer des objectifs définis conjointement et des méthodes de travail axées sur la recherche d'un consensus. Aussi, à long terme, une demande pour des processus de discussion et de décision participatifs devrait se faire jour. Comme il a été décrit au point 5.1, les formats des processus de discussion et de conciliation des intérêts sont adaptés aux besoins des différents groupes cibles.

L'approche d'appels à propositions pour soutenir les structures de la société civile a été mise en place dès la phase précédente afin de réduire à moyen et long terme la dépendance financière vis-à-vis des différentes organisations donatrices. L'organisation d'appels à projets publics à l'issue desquels seules les propositions les plus appropriées sont sélectionnées pour bénéficier d'un financement prépare les organisations de la société civile à solliciter des fonds à long terme auprès de donateurs et d'organisations internationales qui ne sont pas basés en RDC.

5.3 Prestations de contrepartie, financement commun

	Concrétisation	Valeur des prestations de contrepartie.
Financement commun	–	
Prestations de contrepartie	(9 mois-expert) Mise à disposition d'infrastructures (salles de réunion, systèmes informatiques) pour l'organisation de formations destinées aux collaborateurs, bureaux pour le personnel de la GIZ.	90 000 EUR

5.4 Montant du marché et devis estimatif détaillé

Jusqu'à concurrence de 12 800 000 EUR

Le montant du marché inclut également les frais de participation aux activités prévues dans le réseau intégré « Bonne gouvernance en Afrique » (*Good Governance Africa – GGA*) ainsi que dans le réseau intégré « Économie et développement social » (*Sustainable Economic Development – NEDA*) afin de garantir la qualité technique et la gestion des connaissances nécessaires à la mise en œuvre du marché.

De même, le montant du marché peut inclure les coûts des évaluations intermédiaires/finales du projet, qui constituent un instrument essentiel du contrôle des résultats et de la reddition de comptes de la CT allemande.

La préparation et le traitement *a posteriori* du projet font également partie du marché. Les coûts de préparation de l'action seront imputés au projet après la passation du marché ou, à défaut, au Fonds d'études et d'experts (n° de projet : 2019.2372.1).

La préparation et l'évaluation de projets s'effectuent suivant la procédure qui a été convenue entre le BMZ et la GIZ et que la GIZ réalise à la demande du BMZ.

Pour un état détaillé des coûts, on se reportera aux annexes 3a « Devis des coûts et plan de décaissement des fonds par année budgétaire » et 3b « Tableau d'affectation coûts-extrants ».

6. Évaluation des résultats du module et des risques

6.1 Évaluation des résultats

Résultats globaux :

De par sa puissance économique, le secteur minier peut contribuer à la réalisation des objectifs de l'Agenda 2030 en RDC. Dans le contexte économique du pays, le potentiel du secteur minier revêt une importance particulière en raison de l'absence d'autres secteurs

économiques performants. Rendre ce potentiel exploitable est l'un des objectifs du projet. Les contributions du projet sont particulièrement pertinentes en ce qui concerne la réalisation de l'ODD 4 (éducation de qualité), de l'ODD 8 (travail décent et croissance économique), de l'ODD 9 (industrie, innovation et infrastructure), de l'ODD 12 (consommation et production durables) et de l'ODD 17 (partenariats pour la réalisation des objectifs).

Dans le même temps, toutefois, l'impact négatif des activités minières sur les conflits, les droits humains et l'environnement crée un conflit d'objectifs par rapport aux objectifs de l'Agenda 2030. En conséquence, le projet soutient de manière ciblée les acteurs et les processus qui permettent d'éliminer ou de limiter les effets externes néfastes. À cet égard, le projet génère des résultats conformes à l'ODD 3 (bonne santé et bien-être), à l'ODD 15 (vie terrestre) et à l'ODD 16 (paix, justice et institutions efficaces).

Résultats économiques : la création de sources de revenus alternatives, le développement du secteur privé et la promotion de l'emploi dans et autour du secteur minier devraient avoir un impact positif direct sur les conditions de vie dans les communes minières. L'introduction et le suivi de normes internationalement acceptées dans l'exploitation minière artisanale permettront de répondre aux attentes des entreprises industrielles en tant qu'utilisatrices finales et ainsi de garantir à long terme l'accès au marché pour les matières premières issues de l'exploitation minière à petite échelle. Dans l'ensemble, l'intervention de CT contribue à l'établissement à long terme d'une économie diversifiée, à la reprise économique dans la phase post-pandémique et au renforcement de la résilience de l'économie dans son ensemble.

Résultats environnementaux : l'impact négatif de l'exploitation minière, tant artisanale qu'industrielle, sur l'environnement est en opposition directe avec le potentiel économique du secteur en termes de développement économique. L'intégration de thématiques liées à la protection de l'environnement dans les programmes de travail des plateformes de dialogue et dans les cycles d'appels à projets à l'intention de la société civile devrait permettre de mieux identifier et de traiter les risques environnementaux liés à l'extraction de matières premières. Sur la base des impacts sociaux et environnementaux publiés par les entreprises minières, un débat public s'instaurera sur les répercussions négatives du secteur sur l'environnement. Parallèlement, on s'attend à ce que les entreprises minières fassent davantage d'efforts pour protéger l'environnement à l'avenir, compte tenu de la publication de l'étude comparative et des éventuelles atteintes à leur réputation. La connaissance par les populations des communes minières des bonnes pratiques environnementales, des normes environnementales plus élevées dans l'exploitation minière artisanale, basées sur la norme CTC, et le suivi numérique qui en découle, devraient permettre de limiter directement les conséquences environnementales néfastes de l'exploitation minière artisanale.

Résultats sociaux : le soutien apporté par le projet aux dialogues multi-acteurs crée un cadre permettant aux citoyen·ne·s de participer à la prise de décision et de demander des comptes. La mise à disposition d'informations sur le secteur minier, par exemple dans le cadre de l'ITIE, est le seul moyen de permettre un lobbying professionnel de la société civile et une prise de décision participative. Des échanges continus, la coordination et la création de communautés d'intérêts dans ce cadre contribueront à réduire les conflits potentiels.

L'intégration systématique des questions relatives aux droits humains dans les processus de coopération devrait permettre de sensibiliser les décideur·euse·s et la société dans son ensemble aux risques liés aux droits humains dans le secteur minier. La sensibilisation continue à la situation des femmes en ce qui concerne les facteurs sociaux, économiques et environnementaux du secteur minier et leur implication active dans des formations et dans le secteur privé visent, d'une part, à ce que les femmes participent aux processus de changement en faisant valoir leurs besoins et leurs intérêts et, d'autre part, à ce qu'elles deviennent autonomes et contribuent ainsi au développement économique. Des ONG et des organismes publics plus performants assureront un suivi systématique de la situation des droits humains dans le secteur minier à l'aide d'une application numérique, ce qui devrait permettre d'améliorer la situation des travailleur·euse·s et de prévenir le travail des enfants.

Conclusions pour la conception du module : le secteur minier en RDC est concerné par les trois dimensions du concept de durabilité. Comme décrit ci-dessus, le secteur minier offre des opportunités de développement économique durable et d'amélioration de la durabilité économique. Cependant, les activités minières engendrent également de nombreuses retombées environnementales et sociales non intentionnelles. Cette multidimensionnalité des impacts du secteur minier en RDC a été prise en compte dans la conception de l'action et intégrée dans les hypothèses de résultats et la stratégie méthodologique. Le module soutiendra de manière ciblée les acteurs et les processus qui permettent d'éliminer ou de limiter les effets externes néfastes des activités minières sur les conflits, les droits humains et l'environnement. Le module vérifiera que ses actions de développement économique local ne présentent pas de risques pour l'environnement et prendra si nécessaire les mesures de protection requises.

Des actions appropriées sont indispensables en raison des risques ou des potentiels dans les domaines de la protection de l'environnement et des ressources naturelles.

Les marqueurs, codes et thèmes transversaux sont résumés sous forme de tableau à l'annexe 4.

6.2 Évaluation des risques pour l'efficacité du module

Risque politique : le secteur minier, l'un des secteurs clés de l'économie congolaise, est fortement influencé par des intérêts politiques particuliers. Ainsi, les décideur·euse·s politiques et administratif·ive·s sont directement impliqué·e·s dans les entreprises minières, de sous-traitance ou de services, y compris dans l'exploitation minière artisanale. Cela conduit à des décisions qui ne sont pas dictées par l'intérêt général. Les décisions prises dans le secteur minier en faveur d'intérêts particuliers permettent en outre d'accéder à des ressources qui peuvent à leur tour être utilisées pour consolider des positions dominantes. La préparation et la mutualisation des processus de réforme via des formats de discussion impliquant différents groupes d'intérêt et une communication transparente peuvent limiter le risque d'influence politique unilatérale. Dans l'ensemble, les risques politiques pour le module de CT sont considérés comme très élevés et l'emprise possible sur ceux-ci est jugée faible.

Risques pour la mise en œuvre : le principal risque pour la mise en œuvre du projet est une détérioration de la situation sécuritaire due à des manifestations, des grèves, des émeutes violentes ou des catastrophes naturelles. La dégradation des conditions sécuritaires pourrait limiter ou empêcher, temporairement ou pour de plus longues périodes, la mise en œuvre du projet dans tout ou partie des zones d'intervention. Afin de réduire les risques, le projet de coopération technique est intégré dans les mécanismes de sécurité de la coopération allemande au développement en RDC, avec un suivi continu et un flux d'informations sur les évolutions en matière de sécurité. Les risques pour la mise en œuvre sont considérés comme très élevés, tandis que l'emprise possible du projet sur ceux-ci est jugée faible.

Risque pour la pérennisation : les activités que les organisations de la société civile mènent en lieu et place de l'État dans de nombreux domaines, et qui sont soutenues à certains égards par l'action de CT, peuvent contribuer à éroder l'autorité de l'État à moyen terme. L'implication d'acteurs étatiques dans la préparation des activités, y compris celles menées par des acteurs de la société civile, devrait permettre de prévenir cette évolution. Le risque pour la pérennisation est considéré comme modéré tandis que l'emprise possible du projet sur celui-ci est jugée très élevée.

Impact environnemental et social de l'action (effets non intentionnels) : l'action de CT contribue à la promotion et à l'expansion de l'exploitation minière visées par le gouvernement congolais, et donc à l'augmentation des risques pour l'environnement, la santé et la sécurité au travail qui en découlent. Les effets néfastes potentiels non intentionnels doivent être contrés par les mesures présentées au point 5.1 et les résultats sociaux et environnementaux qui en découlent.

La participation des citoyen·ne·s à la prise de décision dans le secteur minier peut entraîner de nouveaux conflits à court terme dans les communes minières. La participation de groupes jusqu'alors marginalisés, notamment les femmes, aux échanges sur les questions minières, remet en question le *statu quo* dans les structures de pouvoir et peut donc susciter des réactions de rejet. Afin de prévenir de tels conflits, les organisations de la société civile chargées de l'exécution seront formées à l'utilisation d'approches sensibles aux conflits. Cette catégorie de risque est considérée comme très élevée avec une forte possibilité d'emprise sur celle-ci.

Risques de corruption : en 2020, la RDC était classée 170^e sur 180 pays dans l'indice de corruption de *Transparency International* et la lutte contre la corruption ne progresse pas, même selon les chiffres officiels. Les fonctions et les pouvoirs de l'État sont souvent utilisés par les fonctionnaires comme un moyen de défendre leurs intérêts personnels. Cela peut entraver l'accès aux formations et à la sous-traitance locale, et nuire à la capacité de contrôle du gouvernement. Le projet revêt une pertinence d'autant plus grande que le secteur des ressources naturelles est au cœur de la politique et de l'économie du pays en raison de son importance stratégique. Le risque d'instrumentalisation par les élites nationales ou régionales est donc bien présent et peut retarder les réformes recherchées. En renforçant la transparence et la redevabilité, le projet contribue directement à la réduction de

la corruption systémique. Les risques de corruption sont considérés comme élevés, tandis que l'emprise possible du projet sur ceux-ci est jugée modérée.

Risque global : le risque global est considéré comme très élevé avec une possibilité d'emprise modérée sur celui-ci.

Risque	Probabilité*	Emprise possible*	Mesure de gestion du risque
Risques politiques			
Les décideur·euse·s politiques poursuivent des intérêts particuliers.	4	1	Préparation des processus de changement dans les PMA et mutualisation de la prise de décision
Risques pour la mise en œuvre			
La situation sécuritaire complique, temporairement ou même pour des périodes plus longues, la mise en œuvre du projet de CT dans une ou plusieurs zones d'intervention.	4	1	Intégration de l'action dans les mécanismes de sécurité de la CD allemande en RDC, flux d'informations sur les évolutions en matière de sécurité.
Risque pour la pérennisation			
Le rôle de substitution joué par les organisations de la société civile conduit à l'érosion de l'autorité de l'État.	2	4	Implication des acteurs étatiques dans la préparation des activités menées par les acteurs de la société civile.
Impact environnemental et social de l'action (effets non intentionnels)			
L'expansion des activités minières augmente les risques pour l'environnement, la santé et la sécurité. Une plus grande participation des citoyen·ne·s à la prise de décision dans le secteur minier peut entraîner de	4	3	Voir les mesures présentées au point 5.1 et les effets sociaux et environnementaux bénéfiques qui en découlent. Application d'approches sensibles aux conflits et formation à ces approches

Risque	Probabilité*	Emprise possible*	Mesure de gestion du risque
nouveaux conflits à court terme dans les communes minières.			
Risques de corruption			
L'instrumentalisation de l'action de CT par les élites nationales ou régionales peut entraîner un retard dans les réformes recherchées.	3	2	Le renforcement de la transparence et de la redevabilité contribue à la réduction de la corruption systémique.
Risque global	4	2	

*) Échelle de notation : 1 = faible, 2 = moyenne, 3 = élevée, 4 = très élevée

6.3 Attestation

Après vérification de toutes les options possibles, il s'avère que le module de CT présenté et ses modalités de mise en œuvre garantissent le rapport le plus favorable entre l'objectif poursuivi par ce module et les moyens à mettre en œuvre. Les stratégies pays, les programmes, les concepts contraignants sous-tendant les pôles d'intervention prioritaires et les stratégies intersectorielles du BMZ ont été pris en compte dans la planification.